

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 13 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, 13 septembre 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par convocation écrite en date du 09 septembre 2021, s'est réuni en séance publique à la mairie de Gizeux sous la présidence de M. Thierry BEAUPIED, Maire.

Présents : Patrick NEVOIT - Géraud LE DORVEN - Benoît RUGEN - Anthony FOULON - Géraud de LAFFON - Angélique BINET - Nicolas MAUGER - Marie-Lise MEYNARD - Marcel BERY - Vincent GASSELIN

Absent(e/s) excusé(e/s) : - (soit 11 membres en exercice, 11 présents, 11 votants)

Secrétaire de séance : Marie-Lise MEYNARD

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

1) Tarifs 2021-2022 pour l'École de Musique

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des tarifs identiques pour l'année 2021/2022, à savoir :

- Élèves issus des communes de Gizeux et Continvoir : Solfège : 75 € / an - Instrument : 105 € / an
- Élèves hors Gizeux - Continvoir (dont nouveaux inscrits) : Solfège : 120 € / an - Instrument : 189 € / an
- Tarifs Adultes : - Solfège : 125 € / an Instrument : 370 € / an

La majoration de 50 € prévue par délibération du 2 juillet 2012 reste applicable pour tout élève qui ne participera pas à l'Écho du Changeon alors que son niveau instrumental le lui permet.

Le tarif spécial à partir du 3^e enfant d'une même famille reste applicable (cf. délibération du 2 juillet 2012, soit 150 €/an pour solfège + instrument). La cotisation est payable au trimestre. Il est précisé à nouveau que toute année commencée est due, sauf cas de force majeure (maladie, déménagement,...).

2) Horaires 2021-2022 des professeurs de l'École de Musique

Après avoir pris connaissance de la liste des élèves inscrits à l'école de musique pour l'année scolaire 2021-2022, soit 23 élèves pour le moment, ainsi que de leur répartition entre les différents instruments enseignés,

Considérant que le temps de travail des assistants d'enseignement artistique est calculé sur la base de 20h hebdomadaires sur une durée de 36 semaines annualisée,

Considérant l'échelonnement indiciaire applicable aux cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la filière culturelle de la fonction publique territoriale,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- fixe le temps de travail des professeurs de musique du 1^{er}/10/2021 au 30/09/2022 :

- > enseignant polyvalent (solfège/saxophone/direction de l'école de musique / Petit Orchestre) : 37 h 63 / mois (11 élèves au saxo)
- > enseignant trompette : 11 h 97 / mois (pour 7 élèves)
- > enseignante clarinette : 01 h 71 / mois (pour 1 élève)

- fixe la rémunération à l'indice IB 440 du grade d'assistant d'enseignement artistique,

- accepte de régler les futures factures de l'enseignant de batterie (auto-entrepreneur) pour les 4 élèves inscrits au cours de batterie cette année, pour le moment (avenants à venir si besoin),

- précise que pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022, l'Écho du Changeon n'aura pas à rembourser à la Commune de Gizeux des heures sur le temps de travail annuel de l'enseignant polyvalent en raison du paiement en avance d'heures non effectuées lors des périodes confinement en 2020 et 2021.

... / ...

3) Exonération de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

La délibération est inutile du fait du choix des élus d'opter pour une exonération de 100%.

4) Validation du Programme de l'Habitat Fusionné (CCTOVAL)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier du 9 juillet 2021, Mme S. RIOCREUX, Vice-Présidente Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire en charge du Service à la population, lui a transmis le projet de Programme Local de l'Habitat arrêté par délibération du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2021.

M. le Maire rappelle les principales étapes de ce Programme Local de l'Habitat :

Par décision en date du 08/07/2019, la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire a décidé de s'engager dans une démarche de fusion de Programme Local de l'Habitat, comme demandé par les Services de l'État (fusion des PLH des ex Communauté de Communes du Pays de Bourgueil et ex Communauté de Communes Touraine Nord Ouest).

Les enjeux du Programme Local de l'Habitat sont les suivants :

- de formaliser les politiques locales de l'habitat, dans toutes leurs composantes,
- de mettre en cohérence les visées opérationnelles et prospectives,
- d'articuler les politiques d'aménagement et de développement, d'accompagner les politiques mises en place (économiques, sociales, démographiques...).

Le programme comporte deux parties :

1- Le bilan mi-parcours des PLH ex CCPB et ex CCTNO.

2- Les objectifs et programmes d'actions fusionnés pour la 2e période triennale :

Les actions de la 2e période triennale du Programme Local de l'Habitat de la CCTOVAL sont les suivantes :

Action 1 : Réduire le nombre de logements vacants

Action 2 : Renforcer le repérage de l'habitat indigne et viser sa résorption

Action 3 : Garantir la continuité des dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat privé

Action 4 : Contribuer au développement des chantiers d'auto-réhabilitation accompagnée

Action 5 : Promouvoir la réalisation de logements adaptés pour les personnes autonomes

Action 6 : Faciliter l'accès des jeunes au logement

Action 7 : Mettre en place des solutions adaptées pour l'accueil et l'hébergement des gens du voyage

Action 8 : Organiser en réseau l'accompagnement et les réponses en termes de logements d'urgence et des logements temporaires

Action 9 : Sensibiliser les élus à l'urbanisme durable

Action 10 : Optimiser le parc de logements sous gestion communautaire

Action 11 : Consolider l'outil d'observation et de l'habitat et du foncier

Action 12 : Consolider le pôle d'information et d'animation du public et des professionnels de l'habitat.

Rappel de la procédure d'adoption du Programme :

- Le projet, arrêté par le conseil communautaire, est transmis pour avis aux conseils municipaux qui doivent délibérer dans les 2 mois,
- Parallèlement ce projet arrêté est envoyé aux E.P.C.I. voisins et au SCOT pour avis,
- Le projet, éventuellement modifié, est présenté devant le conseil communautaire pour qu'il délibère à nouveau,
- Ce projet est transmis au Préfet qui le soumet au Conseil Régional de l'Habitat pour avis dans les 2 mois qui suivent. Le Préfet pourra lui-même émettre des demandes motivées de modification dans un délai d'un mois, qui seraient alors soumises au Conseil pour délibération.

Il est proposé en conséquence au Conseil Municipal,

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment ses Articles L.302-2, L302-12,

... / ...

... / ...

Vu la délibération D 2021-115 du Conseil Communautaire du 29 juin 2021, portant adoption du projet de programme local de l'habitat,

Considérant que ce projet doit être soumis aux communes membres de la Communauté de Communes et aux E.P.C.I. voisins afin qu'ils puissent formuler leur avis dans les 2 mois,

De donner un avis favorable ou défavorable au projet de PLH adopté par délibération D 2021-115 du Conseil Communautaire du 29 juin 2021.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne un avis favorable au projet de PLH adopté par délibération D 2021-115 du Conseil Communautaire du 29 juin 2021.

5) Mise à disposition pour VTH du bâtiment 10-12 place du Bœuf couronné et approbation des nouveaux plans des logements adaptés

M. le Maire rappelle la délibération votée le 02/06/2020, approuvant la cession à l'euro symbolique et précise qu'il n'y a plus de bail emphytéotique comme prévu à l'origine. Les élus ont pris connaissance des plans d'aménagements intérieurs.

6) Programme Voirie Groupement de commandes avec la CCTOVAL et honoraires du cabinet d'études

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et avoir délibéré, accepte à l'unanimité, dans le cadre du programme Voirie Groupement de commandes avec la CCTOVAL, le devis du cabinet d'études BETA2i (basé à Joué-lès-Tours) pour l'étude et le suivi de la réhabilitation de l'allée des Goupillaux et l'aménagement des abords de la salle Plailly, pour un montant total s'élevant à 2.376,00 € TTC.

7) Devis pour l'arrachage et le remplacement de l'ancienne clôture en fond de parcelles entre le 32 et le 34 bis rue des Écoles

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et avoir délibéré, accepte à l'unanimité, le devis de la SARL Ossant Sébastien Paysages (basée à Continvoir) pour l'arrachage et le remplacement de l'ancienne clôture en fond de parcelles entre le 32 et le 34 rue des Écoles, pour un montant total s'élevant à 3.220,03 € TTC.

Le Conseil Municipal donne délégation à M. le Maire pour signer tous les documents liés à ce projet.

8) Devis pour sécuriser la toiture en ruines d'un bâtiment sis au 14 place du Bœuf couronné

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et avoir délibéré, accepte à l'unanimité, le devis de l'artisan couvreur Albéric BOUCHET (domicilié à Continvoir) pour la sécurisation de la toiture en ruines d'un bâtiment sis au 14 place du Bœuf couronné, pour un montant total s'élevant à 5.936,70 € TTC.

Le Conseil Municipal donne délégation à M. le Maire pour signer tous les documents liés à ce projet.

9) Point sur l'avancement des travaux sur les bâtiments communaux et projets en cours

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'avancement des travaux sur les bâtiments communaux :

- Clôture 34 rue des Écoles : les travaux vont bientôt commencer, pour un montant de 16.561 € (hors arrachage de la haie). Le rendez-vous pour le bornage aura lieu dans la semaine, sachant que S. LOISEAU a demandé de conserver un passage de 0,50 m le long du bâtiment pour relier son système d'assainissement au réseau collectif.
- Local foot : le devis de J-C. VAUGUET reçu en mars va forcément augmenter (au moins 500 €) du fait du prix des matières premières ; il serait préférable de mettre ce dossier dans les mains de Seram Expertise (expert d'assuré) car les deux compagnies d'assurance se renvoient la balle.
- Salle Plailly : les vitres cassées ont été changées, ainsi que la porte vitrée près de la scène forcée qui a été réparée (butées à poser).
- Logement 9 bis place du Bœuf couronné : les nouveaux locataires ont signé le bail au 17/08.
- Achats de terrains : la vente Papot sera signée chez le notaire le 17/09 et la vente Verneau devrait être finalisée cet automne ; pour la vente à S. LOISEAU ce sera plus tard en fin d'année.

... / ...

... / ...

- Aménagement îlot Fonteneau : une réunion avec l'ADAC a été fixée au 15/09 à 15h, avec M. BOULAY pour envisager les financements possibles.
- Ordures ménagères : la modification de la collecte proposée par la CCTOVAL selon 3 scénarios possibles (bacs avec apport volontaire, fréquence de collecte restreinte à tous les 15 jours ou maintien de la collecte hebdomadaire) contrarie les élus de toutes les communes alentours ; à Gizeux, les élus souhaitent conserver le rythme hebdomadaire, éventuellement avec une taxation au poids qui semble être le critère le plus juste, contrairement à la logique purement économique avancée par le SMIPE. G. de LAFFON regrette que la situation s'oriente vers une augmentation de la participation demandée pour un service qui diminue, surtout à une époque où les comportements sont de moins en moins civiques. Il est envisagé de rédiger une motion afin d'affirmer clairement la position des élus gizeuxois.

QUESTIONS DIVERSES :

- M. le Maire annonce que le prochain Conseil est programmé le 11/10.

TOUR DE TABLE :

- A. BINET : La brocante a connu un franc succès. Par contre, le marché dominical décline, l'expérience va se terminer fin septembre et revenir à 2 marchés à thème (cf. marchés gourmands) par an et bien sûr le marché de Noël, programmé le 11/12 cette année, dès 10h avec restauration et animations, mais en faisant payer les exposants (10€).
- A. FOULON : De nouveaux habitants se sont installés à la Prouterrie.
- G. de LAFFON : En raison de la tempête de juin, les platanes de l'allée du château vont être tous coupés, sur autorisation de la DRAC (toujours en attente) ; la saison touristique s'annonce meilleure que celle de 2020, mais le manque d'hébergement dans la commune et aux alentours se fait sentir.
- V. GASSELIN : La fête historique au Château a généré 1.500 entrées dont 1.200 payantes, soit un déficit pour l'association des Amis de Gizeux d'environ 1.200 euros, mais une satisfaction générale, tant des visiteurs que des exposants ; toutefois, l'association des Fous du Château va prendre le relais progressivement. Un remerciement particulier va à Mme le Dr JACQUET qui a permis de réaliser 50 tests anti-covid sur place (tests qui ont permis à plus de 180 d'entrer même si un membre de leur famille ou amis n'était pas à jour en arrivant).
L'événement Rêves de printemps va être décalé à la mi-novembre en raison de la Fête de la citrouille le 10/10 à Continvoir ; plusieurs expositions et conférences sont prévues (plantes sauvages, pivoinies, culture de la réglisse dans le bourguellois,...) ainsi qu'un troc de plantes et des stands de professionnels, notamment de décoration de jardin, sans oublier la remise des prix du concours de maisons fleuries pour récompenser l'ensemble des 14 candidats.
- G. LE DORVEN : La Commission Bois va devoir se réunir. La riveraine de la rue du Château a été contactée à propos des problèmes d'écoulement des eaux pluviales.